

Commission consultative du secret de la défense nationale

Avis n° 2008-03 du 3 avril 2008

NOR : CSDX0808796V

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 2312-1 à 8 ;

Vu la lettre de M. le Premier ministre (SGDN), enregistrée à la commission le 7 février 2008 et faisant suite à une demande datée du 28 septembre 2007 (renouvelée le 19 décembre 2007) de Mme Florence Michon, juge d'instruction au tribunal aux armées de Paris, en charge « *d'une information judiciaire ouverte contre X des chefs de complicité de génocide, complicité de crime contre l'humanité et entente en vue de commettre un génocide* » visant notamment l'implication de l'armée française lors des événements survenus au Rwanda en 1994,

La Commission consultative du secret de la défense nationale, régulièrement convoquée et constituée,

Emet **un avis favorable à la déclassification** d'une note du directeur de l'évaluation et de la documentation stratégiques au secrétariat général de la défense nationale du 28 avril 1995 (6 pages et 9 annexes), à l'exception des mentions concernant la diffusion interne et externe du document.

Fait à Paris, le 3 avril 2008.

Pour la Commission consultative
du secret de la défense nationale :

Le président,
J. BELLE